

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 MARS 2025 A 18H30

Date de la convocation : 6 mars 2025

Présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Yveline CORDIER à Margot MERLE

Jean-Baptiste CRAFFK à Muriel PAYAN

Absentes :

Violaine PIQUET-GAUTHIER, Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE

Secrétaire de séance : Margot MERLE

La séance est ouverte à 18H30 sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

- Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
- Le secrétaire de séance est nommé et le procès-verbal du conseil du 29 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020 du 23 mai 2020, depuis le 30 janvier 2025.

ORDRE DU JOUR :

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Approbation du schéma directeur d'alimentation en eau potable
2. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes : renouvellement de la convention avec le service d'aide à l'archivage et mise à disposition de personnel
3. Département des Hautes-Alpes : convention socle pour le schéma de développement de la lecture publique 2024-2028
4. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : inscription du GR57
5. Acceptation d'un don grevé d'affectation

II – AFFAIRES FINANCIERES

6. Approbation des comptes financiers uniques 2024
7. Affectation des résultats 2024
8. Vote du taux des taxes 2025
9. Budget de la commune : actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement
10. Budget de l'eau : actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement
11. Budget des Grands Bains : actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement
12. Budgets primitifs 2025
13. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025
14. Subventions aux associations 2025

III – AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

15. Opération « Façades/toitures » : attribution d'une subvention
16. Enedis : convention de mise à disposition pour l'installation d'un poste de transformation électrique

17. Promesse unilatérale d'échange de la parcelle R 246 contre la parcelle R 554
18. Servitude pour le passage d'une canalisation publique d'eau potable/d'eau usée au profit de la commune du Monétier les Bains

IV – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

19. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes : participation de la commune à la consultation organisée pour la passation du contrat d'assurance groupe des risques statutaires des agents
20. Régie des Grands Bains : octroi d'une prime exceptionnelle

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1/APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Initié en 2020, le travail sur le nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable est désormais terminé.

Il s'est déroulé en 4 phases :

- Phase 1 : réalisation des plans de réseaux
- Phase 2 : Diagnostic des ouvrages, analyse de la production et de la consommation, campagnes de mesures
- Phase 3 : recherches de fuites
- Phase 4 : schéma directeur

Et prend en compte les modifications urbanistiques de la commune depuis le dernier document datant de 2003, les projets en cours et futurs, ainsi que le retour d'expérience sur la consommation réelle d'eau potable depuis la pose des compteurs en 2018.

Il constitue un outil d'aide à la décision pour programmer de manière pluriannuelle les travaux et les actions à mener pour sécuriser la production d'eau et son stockage, améliorer le rendement du réseau et s'assurer de la juste utilisation de la ressource.

Le travail réalisé par le cabinet Hydrétudes récapitule donc ce programme prévisionnel, priorisé sur 3 niveaux à une échéance de 15 ans, selon les modalités dont vous avez pu prendre connaissance en travaillant cette séance.

Il représente un effort d'investissement conséquent de plus d'un million d'euros par an sur 15 ans et devra sans doute nécessiter des arbitrages en fonction des capacités financières de la collectivité. Néanmoins, certaines opérations comme la télégestion ou l'alimentation du Casset par le Lauzet sont déjà lancées.

Approuvé à l'unanimité

2/CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES HAUTES-ALPES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SERVICE D'AIDE A L'ARCHIVAGE ET MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que la commune conventionne avec le Centre de Gestion pour le traitement de ces archives depuis 2015.

Ce service additionnel du Centre de Gestion permet à la commune de bénéficier d'un archiviste diplômé et d'assurer la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine.

La commune du Monétier-les-Bains est d'ailleurs la seule du département à conserver ses archives anciennes sur place et non aux archives départementales.

La précédente convention étant arrivée à terme, il est proposé de la renouveler pour les 3 prochaines années.

Approuvé à l'unanimité

3/DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES : CONVENTION SOCLE POUR LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE 2024-2028

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune du Monétier-les-Bains, au travers de la bibliothèque municipale, est engagée avec la Bibliothèque Départementale pour proposer un service de qualité aux administrés.

Conformément à la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture

publique, la Bibliothèque Départementale élabore un Schéma de Développement de la Lecture publique. Celui-ci a été approuvé par l'Assemblée Départementale le 5 novembre 2024. Il structure l'action départementale dans le domaine de la lecture publique en fixant des orientations et des moyens y afférents. Cette convention socle a pour but de définir les engagements de base auxquels doivent répondre les bibliothèques des Hautes-Alpes pour intégrer le réseau départemental et ainsi prétendre bénéficier des services de la Bibliothèque Départementale.

Afin de continuer le travail lancé il y a de nombreuses années et qui porte ses fruits, il est proposé d'adopter ce soir cette convention pour la période 2024-2028.

Approuvé à l'unanimité

4/PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE : INSCRIPTION DU GR57

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de la commune d'inscrire le GR57 (Tour du Mont Thabor) au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des Hautes-Alpes.

Par la même occasion, il est demandé que le sentier officiel soit dévié afin de passer devant le refuge du Clot des Vaches.

Approuvé à l'unanimité

5/ACCEPTATION D'UN DON GREVE D'AFFECTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la dissolution de l'association « Le sou des écoles ».

Lors de l'assemblée générale de dissolution du 27 juin 2023, le bureau a décidé de reverser l'intégralité des sommes présentes sur le compte bancaire de l'association à la commune, afin de financer des « voyages scolaires organisés par l'équipe enseignante à destination des élèves de l'école du Monétier et ce pour des voyages ayant lieu hors du Briançonnais et cela en dehors de la prise en charge des frais de transports ».

Par virement du 28 février 2025, l'association a versé la somme de 9 000€, dans l'attente du versement du solde dans le courant de l'année.

Il est donc proposé d'accepter ce don en contrepartie de l'usage demandé. Une aide de 3000€ serait donc versée à la coopérative scolaire pour l'organisation du voyage de ce printemps.

Approuvé à l'unanimité

II – AFFAIRES FINANCIERES

6/APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'arrêt des comptes de la collectivité se faisait chaque année au 31 décembre, par l'établissement d'un document par le comptable public appelé « Compte de Gestion » et par un autre établi par l'ordonnateur (le maire), appelé « Compte administratif ». Ces deux documents devaient être parfaitement concordants afin de pouvoir arrêter définitivement les comptes de l'année.

Un nouveau document, appelé Compte Financier Unique est destiné à remplacer ces 2 documents par un seul, établi conjointement de manière dématérialisée par l'ordonnateur et le comptable.

La commune du Monétier expérimente en 2024 ces nouvelles dispositions, avant qu'elles ne soient étendues à toutes les communes et les comptes financiers de tous les budgets (excepté le CCAS qui sera voté en conseil d'administration) ont donc été adressés à l'ensemble des élus.

Ils font apparaître un résultat global de 3 555 053,73€ sur l'ensemble de la collectivité contre 4 120 135,29€ au 31 décembre 2023. Corrigés des événements exceptionnels, les résultats 2024 se montent à 3 152 435,77€ contre 2 549 884,75€, en 2023 montrant le dynamisme de notre territoire et la bonne santé des différentes régies municipales et notamment celle des Grands Bains.

Le montant total des dépenses d'équipement s'élève à 3 486 063,53€ contre 2 082 166,42€ contre en 2023, 2 000 354,78€ en 2022, 1 356 845,63€ en 2021 et 2 479 358,29€ en 2020, ce qui montre bien notre volonté d'investir et d'améliorer notre cadre de vie (plus de 11,4M€ investis sur 5 exercices). Les réalisations de l'année sont notamment :

- Travaux de voirie (reprise gare routière, école, passages surélevés, traversées de chaussées dans la traversée du village, études pour le giratoire) pour 149 052,19€
- Des études pour le changement des chaudières à Pré Chabert, des travaux à l'école, l'installation de WC publics sur le parking des Charmettes pour un montant total de 181 315,41€
- Le renouvellement du matériel roulant, notamment pour les services techniques pour 105 600€
- La rénovation du chemin des tempes, des allées du cimetière et des études préalables pour des aménagements à venir pour 192 641,02€
- La rénovation de la cabane dite « des mathématiciens », le changement de la couverture du lavoir du Casset, le changement des menuiseries à l'église des Guibertès pour 153 446,29€
- La fin des travaux à l'aire de jeux de l'île du moulin et la mise en forme du chemin piéton pour 51 636,04€
- La première partie de l'aménagement du Pont de l'Alp avec l'installation de WC et la création d'un sentier pédagogique pour 116 583€
- La poursuite des travaux au refuge du Clot des Vaches pour 1 058 460,31€
- La préparation des travaux d'extension du camping pour 21 081,60€
- Des travaux d'amélioration du réseau d'eau pour 93 655,89€
- Pour les Grands Bains : de lourds travaux de maintenance à l'intersaison de l'automne et le démarrage des travaux du SPA pour un montant total de 953 434,26€

Approuvé à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote)

7/AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les résultats des différentes sections de fonctionnement doivent être affectés au financement des investissements ou reportés en section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Ce choix s'effectue selon le besoin de financement de chaque section d'investissement, arrêté au 31 décembre, et selon les projections de l'exercice suivant.

Comme évoqué dans les délibérations précédentes, le résultat global de l'exercice se monte à 3 555 053,73€ et se répartit entre :

- Les sections de fonctionnement pour 5 336 700,61€
- Les sections d'investissement pour – 1 781 646,88€

Cela démontre une nouvelle fois que nos investissements sont autofinancés mais également que nos financeurs, institutionnels (CCB, département, région et Etat) comme bancaires répondent présents et soutiennent nos projets.

Aussi, compte tenu des résultats d'exploitation et des besoins de financement, il vous est proposé l'affectation suivante :

Budget	Résultat de clôture	Part affectée à l'investissement	Report sur l'exercice suivant
Commune	+ 1 288 645,16€	1 000 000€	+288 645,16€
Grands Bains	+3 201 689,56€	1 250 000€	+ 1 951 689,56€
Eau	+317 431,11€	150 000€	+167 431,11€
Camping	+67 510,04€	30 000€	+37 510,04€
Transports	+19 759,15€	Sans objet	+19 759,15€
Picocentrale	+441 665,59€	150 000€	+291 665,59€

Approuvé à l'unanimité

8/VOTE DU TAUX DES TAXES 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes locales en vigueur depuis 1997 :

- Taxe d'habitation 10,61 %
- Taxe foncière sur le bâti 46,18 %
- Taxe foncière sur le non-bâti 119,63 %

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que le taux de la taxe d'habitation (actuellement 10,61%) est inférieur aux moyennes départementales et ouvre ainsi la possibilité d'instaurer une majoration spéciale au titre de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 portant finances pour 2024, portant le taux ainsi majoré à 10,82%.

Néanmoins, il est proposé de maintenir les taux à l'identique.

Approuvé à l'unanimité

9/BUDGET COMMUNAL : ACTUALISATION DES AP/CP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la méthode de travail des autorisations de programme et des crédits de paiement, dérogeant au principe de l'annualité budgétaire, et permettant de n'inscrire au budget pour l'année en cours, que les dépenses et les recettes liées à cet exercice.

Ainsi les grosses opérations d'investissement portées sur plusieurs années sont traitées de cette manière.

Pour le budget communal, il s'agit des opérations suivantes :

	Autorisation de programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Aménagement col du Lautaret 2021/002	522 000€	0€	0€	0€	0€	522 000€
Refuge du Clot des Vaches 2021/001	2 555 294,16€	61 401,13€	146 123,33€	902 769,70€	1 420 000€	25 000€
Contrat station « Mobilité » 2021/003	410 000€	0€	0€	0€	3 900€	406 100€
Giratoire entrée sud 2024/001	350 000€	0€	0€	0€	4 800€	345 200€

Afin de tenir compte de la réalité d'avancement de ces opérations, il est proposé d'actualiser les crédits de paiement de la manière suivante :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025
Aménagement col du Lautaret 2021/002	522 000€	0€	0€	50 000€
Refuge du Clot des Vaches 2021/001	2 468 754,47€	1 110 294,16€	1 058 460,31€	300 000€
Contrat station « Mobilité » 2021/003	410 000€	0€	3 900€	Clôture de l'autorisation de programme
Giratoire entrée sud 2024/001	505 400€	0€	5 400€	500 000€

Approuvé à l'unanimité

10/BUDGET DE L'EAU : ACTUALISATION DES AP/CP

De la même manière que pour le budget de la commune, il est nécessaire de réviser les autorisations de programme et les crédits de paiement pour le budget de l'eau.

Pour le budget du service de l'eau, il s'agit des opérations suivantes :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025
Raccordement eau potable Lauzet/Boussardes 2020/001	800 000€	5 274,80€	100 000€	694 725,20€

Afin de tenir compte de la réalité d'avancement de ces opérations, il est proposé d'actualiser les crédits de paiement de la manière suivante :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025
Raccordement eau potable Lauzet/Boussardes 2020/001	800 000€	5 274,80€	13 693,80€	361 971,64€

Approuvé à l'unanimité

11/BUDGET DES GRANDS BAINS : ACTUALISATION DES AP/CP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire de même pour le budget de la régie des Grands Bains. Il s'agit des opérations suivantes :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025
Pompe à chaleur 2020/002	526 812,81€	515 947,21€	10 865,60€	0€
SPA thermal 2023/001	5 000 000€	90 245,28€	1 498 536,07€	3 411 218,65€

Afin de tenir compte de la réalité d'avancement de ces opérations et d'en créer de nouvelles, il est proposé d'actualiser les crédits de paiement de la manière suivante :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025
Pompe à chaleur 2020/002	526 812,81€	515 947,21€	10 865,60€	Clôture
SPA thermal 2023/001	5 000 000€	90 245,28€	697 366,05€	4 000 000€
Déferrisation/ Désarsenication 2025/001	600 000€	0€	0€	400 000€

Approuvé à l'unanimité

12/BUDGETS PRIMITIFS 2025

Les budgets 2025 ont été travaillés en commission des finances puis en bureau municipal et ont permis de fixer les orientations de l'année.

Le cap est maintenu par rapport aux objectifs fixés d'amélioration du cadre de vie des habitants ainsi que pour les projets structurants que nous portons depuis le début du mandat.

Le budget total, tous budgets confondus, s'élève donc à 24 300 423,99€ soit une hausse de 17% par rapport à 2024 et, une nouvelle fois, le plus gros budget jamais voté.

Ce montant comprend bien entendu notre volonté de maintenir le niveau de services de la collectivité, notre souhait d'investir et d'entretenir notre patrimoine, dans un contexte où les prix restent élevés (nous ne bénéficierons pas avant l'exercice 2027 de la baisse du prix de l'électricité, si elle se maintient) et les modalités de contribution au redressement des comptes de l'Etat restent floues. La hausse annoncée des cotisations sociales nous conduira certainement, en cours d'année, à revoir certaines inscriptions budgétaires.

En ce qui concerne les opérations d'investissement, ce budget 2025 comprend :

- Des travaux de voirie et principalement la construction du giratoire à l'entrée Sud pour un total de plus de 700 000€
- Des travaux dans nos bâtiments communaux dont le remplacement des chaudières et des automates de régulation à Pré Chabert pour plus de 400 000€
- Les travaux d'extension et d'aménagement du camping pour plus de 600 000€
- La réalisation du SPA Thermal des Grands Bains pour 4 000 000€
- La reconstruction du pont du Grand Tabuc pour plus de 200 000€
- L'amélioration du cadre de vie avec la construction de WC publics à l'île du moulin, de l'achat de matériel, d'outillage et de véhicules pour nos différents services
- La préfiguration d'investissements futurs avec la conduite d'études préalables, notamment pour le groupe scolaire et la rénovation des rues des Guibertes
- La poursuite des travaux de modernisation de notre réseau d'eau potable avec le début du raccordement entre le Lauzet et le Casset ainsi qu'un travail préalable sur la réfection du captage de la Moulette
- La requalification de la place de l'église sera inscrite dans une décision modificative du budget lorsque le retour des différents financeurs nous permettra d'établir un plan de financement définitif mais le projet est en bonne voie (900 000€)

Nos partenaires financiers et institutionnels sont d'ores et déjà saisis pour nous accompagner dans ce programme et nous savons pouvoir compter sur leur engagement.

Pour la commune

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses		5 222 145,16€	5 222 145,16€
	Recettes		5 222 145,16€	5 222 145,16€
Investissement	Dépenses	547 629,34€	3 063 150,94€	3 610 780,28€
	Recettes	995 153,12€	2 615 627,16€	3 610 780,28€
TOTAL				8 832 925,44€

Pour la Régie des Grands Bains

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2024
Fonctionnement	Dépenses		6 123 117,90€	6 123 117,90€
	Recettes		6 123 117,90€	6 123 117,90€
Investissement	Dépenses	254 700,55€	5 864 155,67€	6 118 856,22€
	Recettes		6 118 856,22€	6 118 856,22€
TOTAL				12 241 974,12€

Pour le service de l'eau

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses		676 031,11€	676 031,11€
	Recettes		676 031,11€	676 031,11€
Investissement	Dépenses	216 149,44€	450 571,64€	666 721,08€
	Recettes		666 721,08€	666 721,08€
TOTAL				1 342 752,19€

Pour le Camping Les 2 glaciers

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses		152 510,04€	152 510,04€
	Recettes		152 510,04€	152 510,04€
Investissement	Dépenses	73 000,00€	629 351,28€	702 351,28€
	Recettes		702 351,28€	702 351,28€
TOTAL				854 861,32€

Pour la Régie des Transports

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses		47 759,15€	47 759,15€
	Recettes		47 759,15€	47 759,15€
TOTAL				47 759,15€

Pour la Pico-centrale du Tabuc

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses		396 965,59€	396 965,59€
	Recettes		396 965,59€	396 965,59€
Investissement	Dépenses	95 725,00€	487 461,18€	583 186,18€
	Recettes		583 186,18€	583 186,18€
TOTAL				980 151,77€

Total général = 24 300 423,99€

Approuvé à l'unanimité

13/FONGIBILITE DES CREDITS 2025

Monsieur le Maire rappelle que le passage à la nomenclature comptable M57 depuis le 1er janvier 2024 a permis quelques assouplissements budgétaires et notamment la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des charges de personnel, par décision du maire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Il est proposé de reconduire pour l'exercice 2025 cette autorisation donnée au Maire, avec le plafond de 7,5%.

Approuvé à l'unanimité

14/SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations d'intérêt local ou dont les actions se situent sur le territoire communal, peuvent bénéficier d'une subvention de fonctionnement ou pour une

action particulière, sur présentation d'un dossier détaillé.

A ce jour, pour l'année 2025, il est proposé de verser les subventions suivantes :

	2024	2025
ADMR	300.00 €	300.00 €
Amicale du personnel communal	3500.00 €	4000.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1600.00 €	1600.00 €
AREN – Etoile des Neiges	100.00 €	200.00 €
Association les Aiglons	20 000.00 €	20 000.00 €
Association Les Epis d'Or	4 500.00 €	5 128.00 €
Association Maîtres-Chiens d'avalanche	150.00 €	150.00 €
Association Ski Paradiz	720.00 €	720.00 €
Association Solidarité Handicapés du Pays Briançonnais	100.00 €	100.00 €
Comité de Foire	1 500.00€	1 500.00€
FNACA – anciens combattants d'Algérie	100.00 €	100.00 €
AMAC – Mutilés de guerre 05-Ubaye	100.00€	100.00 €
Secours Catholique Alpes du Sud 04/05	150.00 €	200.00 €
La Casset Loppet	500.00 €	500.00 €
Mémoire et patrimoine du Monétier	1000.00 €	1 200.00 €
Le Quadrille du Tabuc	500.00€	500.00 €
Les Lauzenins	500.00 €	600.00 €
Le comptoir des assos	100.00 €	100.00 €
Team Hautes-Alpes	0.00 €	10 000 €
Coopérative scolaire	0.00 €	10 204.50 €
CBGA	0.00 €	240.00 €
TOTAL		57 442.50 €

Approuvé à l'unanimité

III – AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

15/OPERATION « FAÇADES/TOITURES » : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Dans le cadre de la tranche 8 en cours, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission d'attribution des subventions pour l'opération « Façades-toitures » s'est réunie le 03 Février 2025, Après examen des dossiers, elle a validé l'attribution d'une enveloppe de 2 480€, répartis sur deux dossiers comme suit :

- Monsieur Franck RICHARD pour réfection des enduits de façades : 2 000€
- Madame Isabelle DE CUSSAC LINOSSIER pour réfection d'un pignon en mélèze : 480 €

Approuvé à l'unanimité

16/ENEDIS : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux du giratoire, la société ENEDIS doit installer un poste de transformation sur la parcelle cadastrée AE 1065 lieudit LAURAU d'une emprise de 25m², avec raccordement au réseau existant.

L'installation de cet équipement nécessite la signature d'une convention de mise en disposition créatrice de servitudes, et ce à titre gratuit.

Approuvé à l'unanimité

17/PROMESSE UNILATERALE D'ECHANGE DE LA PARCELLE R246 CONTRE LA PARCELLE R554

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée R 554 lieudit « CORVARIA » appartenant à la SAFER est situé dans le périmètre du stade de biathlon.

La commune est quant à elle propriétaire de la parcelle cadastrée R246 lieudit « Chanteloube » dans un secteur de près de fauche.

Aussi, le pas de tir est actuellement le seul homologué des Hautes-Alpes. Il permet d'accueillir des compétitions, notamment les Championnats de l'Armée Britannique chaque hiver. La conservation de son homologation est indispensable pour la vallée.

Il est par conséquent nécessaire de réaliser de nouveaux aménagements dans un objectif d'amélioration de la sécurité des usagers mais également du respect de l'environnement.

C'est dans ce cadre que la commune a entamé des négociations avec la SAFER qui ont permis d'aboutir à un projet d'échange entre ces deux parcelles d'une même valeur (600€).

Approuvé à l'unanimité

18/SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION PUBLIQUE D'EAU POTABLE/EAU USEE AU PROFIT DE LA COMMUNE DU MONETIER-LES-BAINS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet commun de la Communauté de Communes du Briançonnais et de la commune du Monétier-les-Bains, de raccorder les hameaux du Lauzet, des Bousardes, du Fontenil et des Maisons blanches au réseau collectif d'assainissement situé au Casset et d'en profiter pour connecter le hameau du Casset au captage d'eau potable des Fontêtes.

Le projet consiste à supprimer les deux stations d'épuration existantes (non conformes) et à renvoyer les eaux usées vers la station d'épuration de Briançon ; il prévoit aussi l'installation d'une nouvelle conduite d'adduction en eau potable pour alimenter le hameau du Casset afin de résoudre les problèmes de conformité relevés sur le captage du Petit Tabuc, appelé à être abandonné.

Considérant la qualité d'utilité publique du projet il a été décidé d'avoir recours à la procédure d'instauration de servitudes d'utilité publique sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques, à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé et de demander à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes d'engager la procédure d'instauration des servitudes d'utilité publique sur fonds privés au bénéfice de la commune ;

Néanmoins, des accords amiables ont pu être obtenus pour certaines parcelles et des conventions de servitudes vont être signées pour les parcelles D533, Y306, C1162, C1159, Y300, C559, D532, C1168, C1167, Y236 et C 1165 si cette délibération est adoptée.

Approuvé à l'unanimité

IV – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

19/CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES HAUTES-ALPES : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CONSULTATION ORGANISEE POUR LA PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est assurée jusqu'au 31 décembre 2025 pour les agents titulaires et contractuels pour les risques relevant de la maladie, accident du travail ou encore décès.

Afin d'anticiper le renouvellement de cette assurance, le centre de gestion des Hautes-Alpes se propose de lancer une consultation afin d'obtenir les meilleures garanties au meilleur prix, auquel la commune pourra souscrire en fonction des résultats obtenus.

Il est donc proposé d'autoriser la participation de la commune à cette consultation.

Approuvé à l'unanimité

20/REGIE DES GRANDS BAINS : OCTROI D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la qualité du travail effectué par les salariés de la régie des Grands Bains du Monétier-les-Bains depuis la reprise en régie par la commune et son engagement à valoriser cette implication.

A l'instar des employés municipaux, il a été envisagé avec les élus au Conseil Social et Economique des Grands Bains, la mise en place d'une prime exceptionnelle en 2020, dont le montant serait fixé en fonction de la qualité du travail effectué ; il est proposé de reconduire cette prime pour l'année 2024, calculée sur le dispositif mis en place pour les agents de la commune lors du versement du Complément Indemnitaire Annuel après les entretiens professionnels annuels.

Le montant total de cette prime serait fixé pour l'année 2025 à 15 000€ et versée aux salariés en CDI à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ainsi qu'aux salariés en CDD ou CDD saisonnier, cumulant 8 mois d'ancienneté sur les deux dernières années (années établies du 1er décembre au 30 novembre).

L'ensemble des conditions de versements sont explicités dans le projet de délibération dont vous avez pu prendre connaissance.

Approuvé à l'unanimité

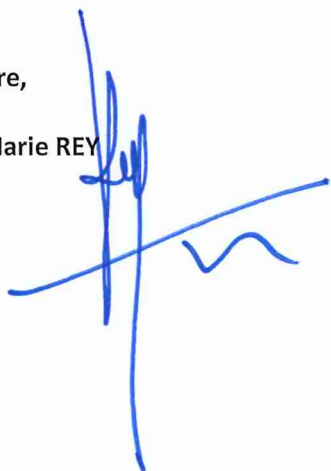
INFORMATIONS DIVERSES/QUESTIONS

Sans objet.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance,

Margot MERLE



